



**Région
de Nyon**

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA

Commission des investissements régionaux (Colnv)

CHARGÉE D'ETUDIER LE

**PR 29-2023 DISREN Demande de crédit de CHF 64'559
pour le réaménagement du chemin des Rojalets
à Coppet en faveur des modes doux et des bus**

Frédéric Mani

Le 30 septembre 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués.es,

La Commission des investissements s'est réunie le 22 août pour se pencher sur les préavis 26, 27 et 29 concernés par le DISREN. Étaient présents pour la commission Mme Corinne Besson ainsi que MM. Frédéric Guilloud, Antoine Nicolas et Claude Farine. M. Vadim Rochat était excusé. M. Bruno Dard, membre du Comité de direction en charge de la politique de l'environnement (pour le préavis 27) et M. Boris Mury, secrétaire général, ont présenté les demandes et ont répondu à nos questions, nous les en remercions.

Le crédit en vue de réaménager l'arrêt de bus « Coppet, Les Rojalets » qui se trouve tout près du Centre scolaire et sportif du même nom, pour le sécuriser et l'adapter aux personnes à mobilité réduite et pour améliorer le chemin des Rojalets à l'intention des piétons et cyclistes, avait déjà été présenté dans le cadre du préavis 23 et nous n'y reviendrons pas. Rappelons simplement que cette demande fait partie de la mesure 12-42 du Projet d'agglomération 3 financée à 40% par la Confédération en vue d'améliorer globalement l'accessibilité de onze arrêts des transports publics.

Au sujet de cette demande de crédit, la Commission ne peut que répéter ce qu'elle a déjà dit lors du précédent rapport, notamment le fait que tant qu'elle n'aura pas un guide précis lui permettant d'analyser les préavis, elle ne pourra pas estimer si la part régionale accordée à une commune est correctement calculée.

La commission est néanmoins unanime à estimer que le préavis remplit les conditions pour l'octroi d'un crédit DISREN. Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements recommande d'accepter le préavis 29-2023 du Comité de Direction et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder le crédit de 64'559 CHF (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus, soit une participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale ;
2. D'imputer le montant total de 64'559 CHF (TTC) sur le compte DISREN 140.3185

La Commission :

Frédéric Guilloud

Antoine Nicolas

Claude Farine, rapporteur